

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-175

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2023-175

Villa Valmont - Association Villa Valmont
Subvention de soutien au Programme événementiel 2023 - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur un territoire où les infrastructures pour l'accueil long d'artistes en résidence manquent cruellement, la Villa Valmont est le seul espace métropolitain dédié à la création contemporaine écrite (littérature, cinéma, série, BD...) proposant à la fois un accueil en résidence d'auteurs et une saison culturelle de rencontres et d'évènements autour de l'art d'écrire.

Dans une logique croisée de soutien, de développement culturel de proximité et de rayonnement du lieu et du territoire, une programmation événementielle inédite avec l'écriture pour fil conducteur rythme l'année. Partie intégrante de la vie de la Villa, elle est la garantie de faire de Valmont un lieu ouvert et tourné vers les habitants et de rendre les auteurs, l'écriture et les textes accessibles à un très large public.

Le caractère inédit de la Villa Valmont et sa spécificité culturelle unique centrée sur les écritures relèvent un intérêt majeur pour notre collectivité, pour le territoire métropolitain et pour de nombreux partenaires et manifestations culturelles.

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2023 de la Villa Valmont à hauteur de 40 000 € pour un budget global de 224 750 €, soit 17,8% du budget.

Historique du projet

Situé sur les hauteurs de Lormont, le domaine de Valmont, composé d'une chartreuse et d'un parc de 3 hectares et propriété de Bordeaux Métropole, est repéré dès 2018 pour devenir un centre d'art, « la Villa Valmont - Maison des écritures et des paysages ».

Le 29 novembre 2019, Bordeaux Métropole concède le Domaine à la Ville de Lormont à des fins culturelles et formalise la mise à disposition de ce bien à la commune par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, moyennant une redevance annuelle indexable de 7 730 € (Délibération N° 2019-702)

Maître d'ouvrage des travaux de réhabilitation, la ville de Lormont établit une convention de mise à disposition du lieu avec l'association Villa Valmont dont l'objectif est d'en assurer la gestion et la programmation en développant et promouvant la création sous toutes les formes et dans tous les domaines où les écritures occupent une place déterminante.

Après une période de travaux financés par l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le

département de la Gironde et la ville de Lormont pour un coût total en investissement de 1,5 million d'€, la Villa dispose désormais de 6 chambres avec bureau et sanitaires privatifs et d'espaces communs de travail et de vie (cuisine, salon, parc, terrasse et grand atelier) dédiés à l'accueil d'artistes en résidences.

Sa localisation stratégique est un atout majeur pour les auteurs qui bénéficient tout autant de la quiétude du domaine et de la proximité de la vie urbaine.

Les résidences d'artistes comme principe fondateur de la Villa

La résidence artistique est un temps indispensable à un auteur pour effectuer un travail de recherche et de création, facilité par la mise à disposition d'un lieu de vie et de moyens financiers (bourses de résidence), techniques et humains.

La Villa Valmont est un lieu dédié aux résidences artistiques d'écriture qui propose l'accueil sur un temps long d'auteurs de l'écrit (écrivains, scénaristes, auteurs de BD, dramaturges, comédiens de stand-up...) et d'artistes plasticiens, photographes ou musiciens qui placent le texte et les mots au cœur de leurs projets. Le programme de résidences équilibre l'accueil d'auteurs locaux, nationaux et internationaux, émergents et reconnus, publiés en région ou par de grandes maisons d'édition.

En tant qu'unique lieu de résidences de la Métropole, la Villa ménage des disponibilités pour l'accueil d'artistes invités par des structures et manifestations partenaires de Bordeaux Métropole comme la Fabrique Pola, l'Escale du Livre, Gribouillis, le FIFIB, Chahuts ou le Rocher de Palmer. Ces coopérations renforcent la vitalité et le dynamisme culturel de la Métropole et offrent de nouvelles possibilités d'actions à ces acteurs culturels reconnus.

La programmation événementielle

Dans une logique croisée de soutien, de développement culturel de proximité et de rayonnement du lieu et du territoire, une programmation événementielle avec l'écriture en fil conducteur rythme l'année. Partie intégrante de la vie de la Villa, elle est la garantie de faire de Valmont un lieu ouvert et tourné vers les habitants et de rendre les auteurs, l'écriture et les textes accessibles à un très large public.

Une première semaine de festivités célèbre l'ouverture de la Villa Valmont du 26 au 30 avril 2023 avec au programme la performance musicale et littéraire « Oiseaux rares » de Richard Gaiter et Judah Roger, un banquet radiophonique de Stéphanie Labadie, un concert de Souleymane Diamanka, un Cache-cache littéraire de la compagnie Adieu Panurge, des ateliers créatifs pour enfants...

Les résidences débiteront immédiatement après, avec une importante place faite aux femmes via une programmation militante. Sont déjà confirmées les autrices Carole Lataste, Ovidie, Sofia Aouine, Lydie Salvayre, Laurence de la Fuente, Wendy Delorme, Hemley Boum, Nora Atalla et Chloé Delaume, marraine de la Villa Valmont.

Un soutien aux jeunes autrices et auteurs non encore publiés prendra la forme de mentorat dont le premier sera justement assuré par la marraine de la Villa Chloé Delaume.

La Villa Valmont, un projet à la croisée des politiques territoriales

- **Un acteur du développement culturel de proximité** : la Villa Valmont est un acteur culturel de proximité essentiel à Lormont, les communes limitrophes et la rive droite, dont elle participe à la dynamique de transformation urbaine et sociale opérée avec le Grand Projet des Villes.
- **Un opérateur structurant pour la création artistique et littéraire** : la Nouvelle-Aquitaine compte 28 lieux de résidences d'écriture mais aucun dans la Métropole bordelaise. La Villa Valmont vient combler ce manque et est, avec ses 6 chambres, l'un des lieux de résidence le plus important du réseau.
- **Un levier pour l'attractivité du territoire** : l'ambition de la programmation et l'invitation d'auteurs renommés, la majestuosité du cadre et la qualité du projet de réhabilitation de la chartreuse contribuent à l'attractivité du territoire métropolitain. La

création de la Villa comme première Maison des écritures dans la Métropole est déjà identifiée et saluée au-delà des frontières métropolitaines par le Réseau National des Résidences pour l'Art d'Ecrire.

Le caractère inédit de la Villa Valmont et sa spécificité culturelle unique centrée sur les écritures relèvent un intérêt majeur pour notre collectivité, pour le territoire métropolitain et pour de nombreux partenaires et manifestations culturelles.

Indicateurs financiers

Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre d'une subvention de soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2023 de la Villa Valmont à hauteur de 40 000 € pour un budget global de 224 750 €, soit 17,8% du budget.

	Budget 2023
Charges de personnel / budget global	142 531 € - 63,42%
% de participation de BM / Budget global	40 000 € - 17,80%
% de participation des autres financeurs / Budget global	
DRAC	28 000 € - 12,46%
Région	14 500 € - 6,45%
Département	38 000 € - 16,91%
Ville de Lormont	20 000 € - 8,90%
Autres villes	7 000 € - 3,11%

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains » ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande n° 2023-00310 formulée par l'association Villa Valmont en date du 22 juillet 2022 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le projet de la Villa Valmont, au-delà de son intérêt culturel et artistique majeurs, au travers de son impact sur le développement économique de l'agglomération, la cohésion territoriale ainsi que l'image, l'attractivité et le rayonnement de la métropole, touche un public très large sur des lieux de manifestation métropolitains.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 40 000 € en faveur de l'Association Villa Valmont pour l'organisation et le suivi de son programme événementiel culturel au titre de l'année 2023 ;

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Brigitte BLOCH</p>
---	---